

CONSEIL PERMANENT DE
L'ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS
COMMISSION SUR LA SÉCURITÉ CONTINENTALE

OEA/Ser.G
CP/CSH-731/05
12 août 2005
Original: anglais

REGISTRE DES MINES TERRESTRES ANTIPERSONNEL ÉTABLI PAR L'OEA:
TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INFORMATIONS PRÉSENTÉES PAR LES ÉTATS MEMBRES
POUR LA PÉRIODE 1997-2005

[Élaboré et distribué par le Secrétariat général conformément
à la résolution CP/RES. 724 (1162/98) du Conseil permanent]



Organización de los Estados Americanos
Organização dos Estados Americanos
Organisation des États Américains
Organization of American States

le 12 août 2005

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir sous ce couvert, à titre d'information pour les États membres, le Tableau actualisé qui fait la synthèse des renseignements relatifs au Registre des mines terrestres antipersonnel établi par l'OEA.

Ce tableau offre une synthèse des informations fournies par les États membres jusqu'à présent, en application de la résolution de l'Assemblée générale AG/RES. 2142 (XXXV-O/05) "Le Continent américain: Zone libre de mines antipersonnel" qui, au paragraphe 12 de son dispositif, renouvelle "l'importance de la participation de tous les États membres au Registre des mines terrestres antipersonnel établi par l'OEA en soumettant chaque année leur rapport, le 15 avril au plus tard, aux termes de la résolution AG/RES. 1496 (XXVII-O/97)...".

Ont également été incorporées à ce rapport, sous le titre "Autres informations pertinentes" les données relatives aux rapports des États parties à la Convention d'Ottawa, conformément au paragraphe 13 du dispositif de la résolution AG/RES. 2142:

"D'encourager les États membres qui sont parties à la Convention d'Ottawa à acheminer au Secrétariat général, dans le cadre de leurs soumissions au Registre des mines terrestres antipersonnel établi par l'OEA et conformément à la résolution AG/RES. 1496 (XXVII-O/97), copie de leurs rapports sur les mesures de transparence rédigés en vertu de l'article 7 de cette Convention; et d'encourager aussi les États membres qui n'en sont pas encore parties à soumettre le même type d'information avec leurs soumissions annuelles".

Le tableau ci-joint est présenté conformément aux procédures s'appliquant à ce Registre qui ont été établies par le Conseil permanent par sa résolution CP/RES. 724 (1162/98).

Je saisis cette occasion pour vous renouveler, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Ambassadeur Albert Ramdin
Secrétaire général adjoint
Chargé du Secrétariat général

Son Excellence
Monsieur l'Ambassadeur Roberto Alvarez Gil
Représentant permanent de la République dominicaine
près l'Organisation des États Américains
Président du Conseil permanent
Washington, D.C.

Pièces jointes

SÉCURITÉ CONTINENTALE

TABLEAU RÉCAPITULATIF: MINES TERRESTRES ANTIPERSONNEL^{1/}

Au 10 août 2005

“Le Continent américain: zone libre de mines terrestres antipersonnel”

AG/RES. 1411 (XXVI-O/96), AG/RES. 1496 (XXVII-O/97), AG/RES. 1569 (XXVIII-O/98), AG/RES. 1644 (XXIX-O/99), AG/RES. 1744 (XXX-O/00),

AG/RES. 1794 (XXXI-O/01), et AG/RES. 1889 (XXXII-O/02)

et “Les Amériques: Zone libre de mines terrestres antipersonnel”

AG/RES. 1936 (XXXIII-O/03), AG/RES. 2003 (XXXIV-O/04), et AG/RES. 2142 (XXXV-O/05)

PAYS	DATE DE RÉCEPTION DES INFORMATIONS AU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL	QUANTITÉ APPROXIMATIVE DE MTA DANS LES ARSENAUX	QUANTITÉ DE MTA ENLEVÉES L'ANNÉE PRÉCÉDENTE	PLANS DE DÉMINAGE	AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES ^{2/}
ANTIGUA-ET-BARBUDA	Mai 1997	0	0	Sans objet	CP/CSH-61/97 add. 5
ARGENTINE	Juin 2005	Arsenaux détruits, à l'exception de 16 545 mines conservées à des fins de formation.	Arsenaux détruits complètement en décembre 2003.	Ces informations ne sont pas disponibles.	CP/CSH-478/02 add. 1 CP/CSH-589/03 add.1 ^{3/} CP/CSH-651/04 CP/CSH-694/05 add. 1
BRÉSIL	Mai 2004	Arsenaux détruits, à l'exception de 16 545 mines conservées à des fins de formation.	Arsenaux de 27 852 mines détruits depuis l'entrée en vigueur de la Convention d'Ottawa. 27 397 de ces	Les mines conservées à des fins de formation et de démonstration seront détruites au cours de ces exercices.	CP/CSH-409/01 add. 3 CP/CSH-409/01 add. 3-a CP/CSH-409/01 add. 4 CP/CSH-446/02 add. 1

^{1.} Dans le texte le sigle MTA est utilisé pour les Mines terrestres antipersonnel

^{2.} Les réponses des États membres offrent des renseignements additionnels sur la question, et bien que ceux-ci soient pertinents, ils sont trop détaillés pour être inclus dans ce tableau récapitulatif. Dans cette colonne est consignée la cote du document qui contient les renseignements fournis. Si les renseignements reçus sont concis et se rapportent spécifiquement à cette catégorie, ils figurent dans cette colonne.

^{3.} Les rapports des États parties à la Convention d'Ottawa ont publiés sous les cotes CP/CSH-488/02 et CP/CSH-589/03, ainsi que les additifs correspondants.

SÉCURITÉ CONTINENTALE

TABLEAU RÉCAPITULATIF: MINES TERRESTRES ANTIPERSONNEL^{1/}

Au 10 août 2005

“Le Continent américain: zone libre de mines terrestres antipersonnel”

AG/RES. 1411 (XXVI-O/96), AG/RES. 1496 (XXVII-O/97), AG/RES. 1569 (XXVIII-O/98), AG/RES. 1644 (XXIX-O/99), AG/RES. 1744 (XXX-O/00),

AG/RES. 1794 (XXXI-O/01), et AG/RES. 1889 (XXXII-O/02)

et “Les Amériques: Zone libre de mines terrestres antipersonnel”

AG/RES. 1936 (XXXIII-O/03), AG/RES. 2003 (XXXIV-O/04), et AG/RES. 2142 (XXXV-O/05)

PAYS	DATE DE RÉCEPTION DES INFORMATIONS AU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL	QUANTITÉ APPROXIMATIVE DE MTA DANS LES ARSENAUX	QUANTITÉ DE MTA ENLEVÉES L'ANNÉE PRÉCÉDENTE	PLANS DE DÉMINAGE	AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES ^{2/}
			mines ont été détruites entre septembre 2001 et janvier 2003.		CP/CSH-604/03 add. 1
CANADA	Mai 2005	Arsenal détruit à l'exception de 1 907 mines qui seront utilisées pour des programmes de formation.	Arsenal détruit le 3 novembre 1997.	Sans objet	CP/CSH-61/97 add. 6 CP/CSH-113/98 CP/CSH-127/98 add. 1 CP/CSH-190/99 add. 1 CP/CSH-310/00 CP/CSH-589/03 CP/CSH-628/04 CP/CSH-694/05 corr. 1
CHILI	Juillet 2005	Arsenal détruit à l'exception de 5 895 mines qui seront utilisées pour des programmes de formation.	Arsenal complet de 300 039 mines détruit entre le 4 décembre 1999 et le 25 août 2003.	Sans objet	CP/CSH-726/05 CP/CSH-727/05

SÉCURITÉ CONTINENTALE

TABLEAU RÉCAPITULATIF: MINES TERRESTRES ANTIPERSONNEL^{1/}

Au 10 août 2005

“Le Continent américain: zone libre de mines terrestres antipersonnel”

AG/RES. 1411 (XXVI-O/96), AG/RES. 1496 (XXVII-O/97), AG/RES. 1569 (XXVIII-O/98), AG/RES. 1644 (XXIX-O/99), AG/RES. 1744 (XXX-O/00),

AG/RES. 1794 (XXXI-O/01), et AG/RES. 1889 (XXXII-O/02)

et “Les Amériques: Zone libre de mines terrestres antipersonnel”

AG/RES. 1936 (XXXIII-O/03), AG/RES. 2003 (XXXIV-O/04), et AG/RES. 2142 (XXXV-O/05)

PAYS	DATE DE RÉCEPTION DES INFORMATIONS AU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL	QUANTITÉ APPROXIMATIVE DE MTA DANS LES ARSENAUX	QUANTITÉ DE MTA ENLEVÉES L'ANNÉE PRÉCÉDENTE	PLANS DE DÉMINAGE	AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES ^{2/}
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE	Juin 1999	0	Sans objet	Sans objet	CP/CSH-220/99
ÉQUATEUR	Janvier 2002	4 000	Le 17 janvier 2002, 4 500 MTA entreposées et destinés à la formation ont été détruites.	Les MTA retenues seront détruites pendant les cours de formation qu'organiserà l'École de déminage prochainement.	CP/CSH-61/97 add. 2 CP/CSH-409/01 add. 5 CP/CSH-409/01 add. 5-a
EL SALVADOR	Juillet 2003	Arsenal détruit à l'exception de 96 mines qui seront employées dans des programmes de formation.	9 511 de mars 1993 à janvier 1994 7 549 mines détruites entre 1996 et 2003	Sans objet	CP/CSH-61/97 add. 4 CP/CSH-589/03 add. 3
HONDURAS	Juillet 2002	0	De 1995 au 15 mai 2001: 9 598	On travaille actuellement dans le Module X, secteur frontalier avec le Nicaragua, dans le Département de Choluteca. Dès l'achèvement du Module X	CP/CSH-409/01 add.2 corr. 1

SÉCURITÉ CONTINENTALE

TABLEAU RÉCAPITULATIF: MINES TERRESTRES ANTIPERSONNEL^{1/}

Au 10 août 2005

“Le Continent américain: zone libre de mines terrestres antipersonnel”

AG/RES. 1411 (XXVI-O/96), AG/RES. 1496 (XXVII-O/97), AG/RES. 1569 (XXVIII-O/98), AG/RES. 1644 (XXIX-O/99), AG/RES. 1744 (XXX-O/00),

AG/RES. 1794 (XXXI-O/01), et AG/RES. 1889 (XXXII-O/02)

et “Les Amériques: Zone libre de mines terrestres antipersonnel”

AG/RES. 1936 (XXXIII-O/03), AG/RES. 2003 (XXXIV-O/04), et AG/RES. 2142 (XXXV-O/05)

PAYS	DATE DE RÉCEPTION DES INFORMATIONS AU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL	QUANTITÉ APPROXIMATIVE DE MTA DANS LES ARSENAUX	QUANTITÉ DE MTA ENLEVÉES L'ANNÉE PRÉCÉDENTE	PLANS DE DÉMINAGE	AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES ^{2/}
				sera amorcé le Module XI dans le secteur de la Municipalité de Naco, Département de Cortés.	
MEXIQUE	Septembre 2003	0	0	Sans objet	CP/CSH-61/97 CP/CSH-326/00 CP/CSH-409/01 CP/CSH-488/02 CP/CSH-604/03
PANAMA	Avril 2002	0	0	Sans objet	CP/CSH-478/02

SÉCURITÉ CONTINENTALE

TABLEAU RÉCAPITULATIF: MINES TERRESTRES ANTIPERSONNEL^{1/}

Au 10 août 2005

“Le Continent américain: zone libre de mines terrestres antipersonnel”

AG/RES. 1411 (XXVI-O/96), AG/RES. 1496 (XXVII-O/97), AG/RES. 1569 (XXVIII-O/98), AG/RES. 1644 (XXIX-O/99), AG/RES. 1744 (XXX-O/00),

AG/RES. 1794 (XXXI-O/01), et AG/RES. 1889 (XXXII-O/02)

et “Les Amériques: Zone libre de mines terrestres antipersonnel”

AG/RES. 1936 (XXXIII-O/03), AG/RES. 2003 (XXXIV-O/04), et AG/RES. 2142 (XXXV-O/05)

PAYS	DATE DE RÉCEPTION DES INFORMATIONS AU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL	QUANTITÉ APPROXIMATIVE DE MTA DANS LES ARSENAUX	QUANTITÉ DE MTA ENLEVÉES L'ANNÉE PRÉCÉDENTE	PLANS DE DÉMINAGE	AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES ^{2/}
PÉROU	Avril 2002	4 000 aux fins de formation	321 368 détruites entre mai et septembre 2001	Un Accord est intervenu entre le Pérou et l'OEA, en vue de la prestation d'une assistance conçue pour identifier et détruire les MTA, assurer la formation du personnel local, fournir le matériel spécialisé et les accessoires, organiser la formation et effectuer des exercices, ainsi que pour effectuer les démarches visant à obtenir la coopération internationale. Est aussi prévu l'élargissement de la portée de l'accord de déminage de 354 tours de haute tension du réseau électrique péruvien et la reprise des travaux dans la zone frontalière avec l'Équateur.	CP/CSH-61/97 add. 1 CP/CSH-61/97 add. 1-a CP/CSH-446/02

SÉCURITÉ CONTINENTALE

TABLEAU RÉCAPITULATIF: MINES TERRESTRES ANTIPERSONNEL^{1/}

Au 10 août 2005

“Le Continent américain: zone libre de mines terrestres antipersonnel”

AG/RES. 1411 (XXVI-O/96), AG/RES. 1496 (XXVII-O/97), AG/RES. 1569 (XXVIII-O/98), AG/RES. 1644 (XXIX-O/99), AG/RES. 1744 (XXX-O/00),

AG/RES. 1794 (XXXI-O/01), et AG/RES. 1889 (XXXII-O/02)

et “Les Amériques: Zone libre de mines terrestres antipersonnel”

AG/RES. 1936 (XXXIII-O/03), AG/RES. 2003 (XXXIV-O/04), et AG/RES. 2142 (XXXV-O/05)

PAYS	DATE DE RÉCEPTION DES INFORMATIONS AU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL	QUANTITÉ APPROXIMATIVE DE MTA DANS LES ARSENAUX	QUANTITÉ DE MTA ENLEVÉES L'ANNÉE PRÉCÉDENTE	PLANS DE DÉMINAGE	AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES ^{2/}
SAINTE-LUCIE	Novembre 2004	0	0	Sans objet	CP/CSH-694/05 add. 2 CP/CSH-725/05
ÉTATS-UNIS	Mai 2001	11 000 000	0	Il ne reste plus de mines terrestres antipersonnel des États-Unis plantées dans le Continent américain.	La destruction ou la conversion de toutes les mines non métalliques fabriquées aux États-Unis a été achevée en 1998. CP/CSH-61/97 add. 3 CP/CSH-127/98 add. 1 CP/CSH-127/98 corr. 1 CP/CSH-190/99 CP/CSH-310/00 add. 1 CP/CSH-409/01 add. 1
VENEZUELA	Juin 2003	46 136	Ces informations ne sont pas disponibles.	Ces informations ne sont pas disponibles.	CP/CSH-561/03 corr. 2 CP/CSH-589/03 add. 2